



ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE LOUIS DE BROGLIE

Vendredi 11 octobre 2019 de 15h à 19h



VOTEZ POUR VOS REPRESENTANTS

U.N.A.A.P.E

AAPE MARLY LE ROI

(Association autonome des parents d'élèves de Marly le Roi et des communes voisines, affiliée à l'UNAAPE)



Gaëlle Mathevet



Fabrice Gendre



Adeline Guitry



Laëtitia Baille



Jean-Patrice Lethiais



Christine
Leroy-Mallat



Gwenaëlle
Hamon



Lise-Marie
Dussaule



Cyrille
Charlut



Eric
Chatin

Nous vous informerons de
tous les sujets concernant a
réforme du lycée et les
évolutions de Parcoursup !

LA REFORME !

La réforme a démarré à la rentrée 2018, pour les élèves en classe de seconde.

- *Les élèves en classe de première en 2019-2020 ont choisi trois disciplines en spécialité, ils en garderont deux en classe de terminale.*
- *Le nouveau baccalauréat comporte 40% de contrôle continu et 60% d'épreuves terminales*

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes vos questions concernant la réforme et parcoursup.

Nos différences

Notre association est indépendante de toute formation idéologique, politique, religieuse ou syndicale. Notre seul souci est de préserver l'intérêt de vos enfants.

Notre force

Une équipe dynamique qui a pour ambition de *vous associer à la vie scolaire et d'être votre porte-parole* aux différentes instances.

Nos élus siégeront au conseil d'administration :

C'est l'organe de délibération et de décision du lycée. Il se réunit en séance ordinaire, à l'initiative du chef d'établissement entre 3 et 5 fois par an.

Il est composé de représentants de l'administration, des enseignants, des personnels, des collectivités locales, **des élèves et de 5 parents.**

Il adopte des décisions concernant l'éducation et la pédagogie (calendrier, options, projets éducatifs...), la vie du lycée (sécurité, hygiène, restauration...), le règlement intérieur, le projet d'établissement...

2 délégués de parents vous représenteront au sein du conseil de classe :

Le conseil de classe est présidé par le proviseur ou son représentant, il se réunit une fois par trimestre pour évaluer le travail personnel et les vœux d'orientation de chaque élève.